

**Mémoire de la Fédération des travailleurs  
et travailleuses du Québec (FTQ)**



**Déposé dans le cadre de la rencontre thématique  
« La contribution des établissements et de la recherche  
au développement de l'ensemble du Québec »**

**Sommet sur l'enseignement supérieur**

**Rimouski, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2013**

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000

Télécopieur : 514 383-0311

Sans frais : 1 877 897-0057

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Dépôt légal – 1<sup>er</sup> trimestre 2013

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 978-2-89639-195-0

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec regroupe 600 000 travailleurs et travailleuses présents dans l'ensemble des secteurs d'activité et des régions du Québec. Aujourd'hui, la FTQ représente plus de 30 000 employés et employées sur les campus universitaires du Québec, parmi lesquels se trouvent des employés de soutien de toutes les catégories (métiers, personnels de bureau, techniciens et professionnels) et des personnels d'enseignement et de recherche.

La FTQ est heureuse de contribuer à la démarche mise sur pied par le nouveau gouvernement du Québec afin de favoriser l'atteinte de consensus concernant l'avenir de l'éducation supérieure. Les syndicats affiliés à la FTQ ont participé activement à chaque débat entourant le développement de notre système d'éducation public : en faveur de la laïcisation des institutions, de l'augmentation progressive des salaires des instituteurs et des institutrices, de l'apparition de l'instruction gratuite et obligatoire, de la construction de bibliothèques publiques, de la création d'écoles techniques et commerciales et de l'institution d'un ministère de l'Éducation. Tout au long du 20<sup>e</sup> siècle, ils se sont fait les promoteurs du droit à l'éducation publique.

C'est donc dans cette perspective que la FTQ souhaite répondre à la question qui lui est posée dans le cadre de cette rencontre thématique :

« La mission des établissements d'enseignement supérieur a plusieurs facettes qu'ils accomplissent à la fois : la production et la transmission de nouvelles connaissances, mais aussi la formation professionnelle de travailleurs.

Chacune de ces deux facettes fait une contribution différenciée au développement social, économique, culturel, environnemental et de la santé publique du Québec.

La répartition des ressources universitaires et collégiales qui sont consacrées à la réalisation de ces missions est-elle optimale dans le système québécois et, sinon, comment et pourquoi devrait-elle être améliorée? »

# **1. Formation professionnelle : le Québec doit améliorer l'offre et l'accès à la formation continue**

---

## **1.1 La formation continue : une responsabilité partagée par l'individu et la société**

La question qui nous est posée par le ministre, M. Pierre Duchesne, nous semble tout à fait pertinente dans le contexte de ce Sommet sur l'enseignement supérieur. Bien que l'expression « formation professionnelle » réfère habituellement à la formation qualifiante dispensée par les commissions scolaires, elle s'applique également à l'ensemble des formations qualifiantes par les universités et les cégeps. Ce qui fait donc de ces établissements les principaux acteurs de la formation professionnelle au Québec.

Malheureusement, l'enjeu de la formation professionnelle, s'il est abondamment traité du point de vue de la formation initiale et de l'articulation entre les missions de l'enseignement et de la recherche au sein des universités, l'est beaucoup moins du point de vue de la formation continue des travailleurs et des travailleuses adultes.

À l'heure où le nouveau gouvernement mène un examen général du système d'enseignement supérieur, la FTQ et ses syndicats affiliés souhaitent attirer l'attention sur les problématiques liées à la formation continue, un aspect peu traité par les autres grands acteurs des réseaux collégial et universitaire.

Le gouvernement sait bien que le Québec accuse un retard, maintes fois constaté, en matière d'offre et d'accès à la formation continue, que ce soit en comparaison avec les autres provinces canadiennes ou en comparaison avec les pays de l'OCDE. Selon les dernières données fédérales disponibles (Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation, EASEF, Statistique Canada, 2008), 22,9 % des Québécois et des Québécoises de 25 ans à 64 ans déclarent avoir suivi de la formation liée à l'emploi, la plus faible proportion parmi toutes les provinces.

Face à cela, la question qui se pose au gouvernement actuel est de savoir comment articuler cette problématique dans un contexte qui ne semble pas tout à fait propice à des sujets qui sortiraient de l'immédiate et brûlante actualité. Il nous semble clair, en effet, que l'attention générale est centrée sur des enjeux tels que les frais de scolarité et le financement des universités.

Nous pourrions également considérer l'absence étonnante de l'enjeu de la formation continue dans chacun des quatre cahiers thématiques préparés pour les rencontres préparatoires du Sommet comme étant un indice supplémentaire de la difficulté pour le gouvernement de situer les enjeux de formation continue dans le cadre d'une discussion publique sur l'éducation postsecondaire. Pourtant, ces enjeux en font partie. À mesure que le niveau de scolarisation de la population québécoise augmente, les besoins en matière de formation continue évoluent. Alors qu'il s'agissait essentiellement d'un enjeu concernant les commissions scolaires, ce sont aujourd'hui les cégeps qui doivent répondre à la demande et, d'ici peu, ce seront les universités.

Malheureusement, nous constatons un renforcement de la tendance à faire de la formation continue un enjeu d'abord privé et personnel plutôt que collectif. Le dernier geste législatif d'importance en la matière date de 2004 et a consisté à réduire la portée de la fameuse Loi du 1 % (*Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*) afin d'épargner les employeurs ayant une masse salariale d'un million de dollars et moins de son application – réduisant ainsi de 70 % le nombre d'employeurs touchés par la loi.

Tandis que la formation initiale, qui est au cœur de ce Sommet sur l'enseignement supérieur, est perçue comme un enjeu collectif et une affaire de justice sociale, les termes du débat québécois au sujet de la formation continue ne sont pas encore tout à fait clairs. S'agit-il d'une responsabilité individuelle, celle du travailleur, de la travailleuse qui, seuls face aux évolutions de plus en plus rapides du marché du travail, doivent assurer leur propre employabilité en obtenant des qualifications supplémentaires ou des mises à jours de leur formation initiale? S'agit-il d'une responsabilité de l'employeur, dont les intérêts sont évidents mais néanmoins très circonscrits? S'agit-il plutôt d'une responsabilité collective qui, tout comme la formation initiale, constitue un déterminant majeur de notre développement économique, culturel et social?

**Comme dans le cas de la formation initiale, les individus ont une part de responsabilité, mais il nous semble que le Québec pourrait faire plus pour :**

- a. Améliorer l'offre de formation continue; et**
- b. Faciliter l'accès à la formation continue et soutenir ceux et celles qui choisissent de relever ce défi personnel.**

## **1.2 Améliorer l'offre de formation continue**

En matière d'offre de formation, tout d'abord, nous constatons que lorsque les établissements font évoluer leur offre de formation en fonction des besoins liés au marché du travail, ils privilégient une offre pensée pour les clientèles jeunes (formation initiale) et non pour les adultes qui se trouveraient dans une démarche de formation continue. Nous constatons également que peu ou pas de mises à jour sont disponibles, et encore moins à temps partiel.

Dans la dernière décennie, les universités ont augmenté le nombre d'offres de formations courtes axées sur les besoins du marché du travail, ce dont nous nous félicitons. Aujourd'hui, bien qu'on puisse admettre que ces formations répondent à des besoins ou à des appels du pied en provenance d'un milieu ou d'un autre, il nous semble nécessaire d'assurer une cohérence d'ensemble de cette offre. Or, il ne semble pas y avoir de coordination du développement de cette offre de formation. Par ailleurs, il faut bien admettre que la multiplication des formations courtes n'est pas en soi un indicateur de leur qualité.

**C'est pourquoi il nous semble important de :**

- a. Établir un meilleur dialogue entre le réseau universitaire et la CPMT. Les établissements universitaires sont en contact avec les structures d'Emploi-Québec, mais il y a peu de dialogue en amont avec la CPMT.**
- b. Mettre sur pied un organisme intermédiaire entre les universités et le ministère, qui devra permettre de mieux coordonner le développement du réseau universitaire, en particulier en ce qui a trait à l'offre de formation qualifiante et de formation continue. Pour cette raison, cet organisme devra avoir un certain nombre de pouvoirs quant à l'évaluation et à la reconnaissance des diplômes.**

### **1.3 Améliorer l'accessibilité de la formation continue**

Les caractéristiques actuelles du système éducatif postsecondaire présentent de nombreux obstacles pour les clientèles adultes :

Des formations conçues pour les jeunes : Le principal obstacle, qui en génère d'autres, est lié au fait que les réseaux de l'éducation sont d'abord et avant tout au service de la clientèle jeune et sont axés sur la formation initiale, qu'elle soit générale ou professionnelle. Évidemment, la FTQ est consciente que les contraintes budgétaires imposent des choix. Cependant, pas tous les obstacles ne sont de nature financière : certains relèvent d'une culture, de pratiques en place depuis fort longtemps et de choix politiques. À ce chapitre, le fait que les adultes recherchent une formation axée sur l'employabilité est malheureusement souvent mal perçu par les acteurs des réseaux de l'éducation, qui jugent que cette formation répond davantage aux demandes et aux intérêts des employeurs qu'à ceux des adultes. Les motivations liées à l'employabilité semblent peut-être moins nobles que celles qui visent l'épanouissement personnel, mais elles correspondent néanmoins aux besoins des adultes – c'est-à-dire de la majorité des membres de la FTQ.

Une organisation scolaire inadaptée : L'organisation scolaire, conçue d'abord pour la formation des jeunes, est inaccessible pour les travailleurs et travailleuses dont les horaires coïncident avec ceux des cours. Pour suivre ces cours, les personnes en emploi doivent obtenir un congé de leur employeur ou cesser de travailler.

Des classes multi-âges : Par ailleurs, même si la clientèle de la formation professionnelle et technique est constituée d'une proportion importante d'adultes, qui ont souvent complété un premier ou un second diplôme dans le secteur général, le fait de se retrouver dans des groupes en présence de nombreux adolescents ne facilite pas la démarche de formation.

Les services : Les services qui facilitent le cheminement dans le réseau scolaire, comme par exemple les services d'accueil et de référence, d'imprimerie, la bibliothèque, le secrétariat et les autres services aux étudiants ne sont pas disponibles partout en dehors des heures régulières.

Des prérequis inadaptés : Pour s'inscrire à des programmes de formation de niveau postsecondaire, dont la formation professionnelle avancée du niveau secondaire, il faut avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES). Les exigences d'obtention de ce diplôme ont varié avec le temps, de même que le contenu des formations obligatoires. Une personne qui a complété ce diplôme depuis plusieurs années peut avoir de la difficulté à réussir les examens du diplôme actuel. Il est donc nécessaire pour certains adultes qui retournent aux études d'avoir accès, au préalable, à une mise à niveau. Malheureusement, celle-ci est rarement disponible, ce qui implique que l'adulte doit trouver seul le moyen de se mettre à jour au sujet des connaissances initiales nécessaires à la poursuite des études.

Une reconnaissance des acquis et des compétences encore déficiente : Parmi nos principales revendications vis-à-vis des réseaux de l'éducation, nous insistons depuis plus de 30 ans sur le développement de mécanismes et de services pour effectuer la reconnaissance des acquis et des compétences. Des efforts importants ont été faits, car de plus en plus de programmes offerts par ces réseaux disposent aujourd'hui de tels outils. Mais il est nécessaire de poursuivre ce travail afin de l'offrir dans l'ensemble des programmes. Cette reconnaissance formelle a un impact positif sur l'accès à la formation, notamment parce qu'elle motive l'adulte qui bénéficie de cette reconnaissance et que cela réduit considérablement la durée de sa formation.

Un accès déficient à la formation manquante : Dans tous les cas, autant dans le but de faire reconnaître des acquis et des compétences que dans le but de suivre une formation initiale ou une mise à jour des connaissances, une des grandes difficultés rencontrées est l'accès à la formation manquante. Cette formation, dite parcellaire, ne concerne qu'une partie des compétences et des connaissances inscrites dans un cours. Il n'est pas très motivant pour un adulte de suivre, par exemple, un cours de 45 heures, alors que son besoin réel ne concerne que le tiers ou le quart du cours offert.

Une offre de services déficiente pour les personnes immigrantes : Une partie importante des nouveaux arrivants est sélectionnée sur la base des qualifications, mais une fois au Québec, celles-ci ne sont pas reconnues. De plus, lorsqu'elles le sont, cette reconnaissance ne donne pas automatiquement accès au marché du travail, car si le diplôme est reconnu, le droit de pratique exige parfois de satisfaire à des stages ou à des formations manquantes. Ainsi, les personnes immigrantes ont des besoins particuliers en matière de reconnaissance des acquis et d'accès aux formations manquantes. Malheureusement, le système québécois n'est pas encore adapté à cette demande. C'est particulièrement vrai pour les professions couvertes par un ordre professionnel.

## 2. Le service aux collectivités (SAC) de l'UQAM : un exemple à répliquer

---

Les sociétés ont des attentes de plus en plus grandes concernant la contribution des universités à leur bien-être économique, culturel, social, technologique, environnemental et intellectuel.

Nous souscrivons à un modèle d'université comme service public, inscrite dans la société et partie prenante de son développement social, culturel et économique, une université en constante recherche d'équilibre entre la vision académique et utilitaire. Et à ce titre, l'exemple offert par l'UQAM et son Service aux collectivités (SAC) nous semble porteur.

L'UQAM, par la création du SAC dans les années 1970, a été partie prenante d'une nouvelle façon de penser la science : la pluridisciplinarité, la recherche-action et la recherche partenariale. Approches qui sont aujourd'hui toutes reconnues et appréciées.

D'ailleurs, selon une enquête commandée par l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) et réalisée par des professeurs de l'UQAM, une majorité des chercheuses et des chercheurs québécois (61,8 %) considère légitime que des associations souhaitent intervenir dans la recherche scientifique pour proposer de nouvelles recherches ou pour développer une expertise citoyenne.

Certains organismes subventionnaires, dont le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), ont reconnu cet état de fait et ont renouvelé leur architecture de programmes afin d'améliorer les synergies entre les professeuses et professeurs, les étudiantes et étudiants et les intervenantes et intervenants du milieu, pour la production concertée et l'utilisation des connaissances issues de la recherche.

Ainsi, l'UQAM et son SAC ont joué un rôle précurseur dans le développement de la recherche partenariale actuelle. Mais ce qu'il est pertinent de souligner ici réside surtout dans la méthode adoptée par le SAC et le choix stratégique de constituer une équipe de professionnels dédiée au transfert et au partenariat.

Il est notoire que la réussite du SAC réside en particulier dans le choix administratif qui a été fait d'avoir un personnel professionnel apte à garantir que cet arrimage soit le plus efficace possible, autant pour la partie universitaire que pour les groupes sociaux. D'ailleurs, la création d'un programme de maîtrise en pratiques de recherche et action publique à l'INRS – Urbanisation Culture Société met en évidence la nécessité de former des professionnels aptes à la spécialisation dans ce domaine. Comme le souligne le personnel du SAC, si on crée un programme particulier pour pouvoir accompagner le partenariat, c'est bien qu'il ne s'agit pas uniquement « de faire la liaison », mais qu'il y a des compétences propres à ce type d'activités.

Les activités du SAC ont un impact direct sur les organismes avec lesquels elles sont réalisées, ainsi que sur les activités académiques. Elles permettent notamment un arrimage entre l'enseignement universitaire et les connaissances et expertises du milieu, une intégration plus rapide de ces connaissances dans le cursus universitaire, le développement de nouveaux cours et de nouvelles méthodes pédagogiques, le

développement de projets de recherche, l'accès à des subventions externes, ainsi que la production de publications et conférences scientifiques.

Malheureusement, nous constatons que l'UQAM demeure encore aujourd'hui la seule université à reconnaître et à assumer de cette manière sa mission de services aux collectivités.

**La FTQ et ses syndicats affiliés recommandent aux autres universités de réfléchir à la mise sur pied d'une unité spécifique de service aux collectivités s'inspirant du modèle du SAC développé par l'UQAM.**

### **3. Pour une Charte nationale de l'université québécoise**

---

Plusieurs intervenants au cours de ce Sommet ont souligné que, le contexte ayant évolué, le système universitaire québécois était arrivé à un tournant important. Des pressions importantes s'opèrent sur lui, le poussant dans des directions parfois contradictoires. D'aucuns prétendent même que la crise étudiante du printemps 2012 était un symptôme d'un malaise dont les causes renvoient à des problématiques plus larges que celle des frais de scolarité. Autrement dit, le différend entourant les frais de scolarité ne serait qu'un des différends d'une série de divergences qui compose une confrontation philosophique plus large sur le modèle d'université que nous voulons avoir au Québec.

La FTQ a déjà souligné, chaque fois que l'occasion se présentait, son attachement à un modèle d'université comme service public, enraciné dans sa communauté. Cela dit, c'est un point de vue parmi d'autres et il importe de définir un modèle universitaire pour le Québec du 21<sup>e</sup> siècle à partir d'une discussion publique que le processus initié par ce sommet pourrait nous offrir.

En ce sens, nous souhaitons que le Sommet permette la mise sur pied d'un chantier afin de répondre à une question majeure : quelle université voulons-nous?

Le débat en cours sur le financement des universités est une discussion de sourds, tant que les chiffres évoqués ne renvoient à rien de concret, aucun objectif, aucune intention particulière. À la rencontre de la mi-janvier, à Sherbrooke, on a entendu un recteur répéter que le sous-financement avait rapport à notre objectif collectif. Celui-ci étant ou devant être de ressembler au meilleur exemple disponible en matière universitaire, à savoir celui des États-Unis, a-t-il soutenu. Nous nous inscrivons très clairement contre cet objectif. Cette divergence de vues illustre assez bien la nécessité de s'entendre sur la philosophie générale qui guidera le développement du réseau universitaire dans les prochaines décennies.

Ainsi, les objectifs évoqués dans ce mémoire, tels que l'amélioration de l'offre et de l'accessibilité à la formation continue ou la mise sur pied d'une unité spécialisée de service à la communauté dans chaque université, correspondent à une vision particulière de ce que devrait être notre université.

C'est notre vision et nous souhaitons la développer et la défendre au cours d'un dialogue qui ne portera pas sur des colonnes de chiffres. Car on ne pourra tolérer de laisser longuement aller les choses en fonction des intérêts des uns et des autres, sans donner une cohérence d'ensemble fondée sur une vision commune du bien commun. Pensons, par exemple, au fait que le modèle universitaire québécois prévoit que les chargés de cours comblent le besoin d'une expertise d'appoint, venant compléter la mission d'enseignement assurée par les professeurs. Or, nous savons tous que la réalité quotidienne des universités québécoises est tout autre et que les chargés de cours sont devenus un rouage essentiel de l'enseignement universitaire. Quel sera leur rôle et leur statut dans une redéfinition actualisée de notre université?

Pour répondre à cette question et à d'autres, nous appuyons le projet de Charte nationale de l'université québécoise lancé par la FQPPU qui nous dit : « Dans l'histoire de l'université québécoise, nous sommes à cette étape décisive qui consiste à établir ces " principes clairs et précis ", c'est-à-dire enchâsser les valeurs sur lesquelles nous nous accordons collectivement pour le présent et l'avenir de nos universités. »

AL/yh  
SEPB-574  
30/01/2013